ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/EU/325

25 novembre 2015

(15-6246)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	**Membre notifiant:** UNION EUROPÉENNE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):**
2.	**Organisme responsable:** Commission européenne **Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:** Commission européenne Point d'information de l'UE sur les OTC Fax: +(32) 2 299 80 43 Courrier électronique: grow-eu-tbt@ec.europa.eu Site Web: http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/
3.	**Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:**
4.	**Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):** Substances dangereuses
5.	**Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** *Draft Commission Regulation amending, for the purposes of its adaptation to technical and scientific progress, Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council on classification, labelling and packaging of substances and mixtures* (Projet de règlement de la Commission modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges), 4 pages + annexe de 10 pages, en anglais
6.	**Teneur:** Le projet notifié de neuvième adaptation au progrès technique du règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage de substances et de mélanges a pour objet de modifier l'annexe VI dudit règlement aux fins de l'inclusion de classifications actualisées pour 47 substances déjà couvertes par une classification harmonisée et de l'inclusion de nouvelles classifications harmonisées. La proposition vise aussi à supprimer le tableau 3.2 dans lequel figurent les classifications et étiquetages harmonisés pour des substances dangereuses sur la base des critères énoncés à l'annexe VI de la directive 67/548/CEE du Conseil, cette directive ayant été abrogée le 1er juin 2015.
7.	**Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:** Protéger la santé des personnes et l'environnement, assurer le bon fonctionnement du marché intérieur de l'UE.

8.	**Documents pertinents:** Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (J.O. L 353, 31.12.2008, page 1.): http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:353:0001:1355:FR:PDF
9.	**Date projetée pour l'adoption:** 2ème trimestre 2016 **Date projetée pour l'entrée en vigueur:** 20 jours à compter de la date de publication au Journal officiel de l'UE
10.	**Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à partir de la notification
11.	**Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:** Commission européenne Point d'information de l'UE sur les OTC Fax: + (32) 2 299 80 43 Courrier électronique: grow-eu-tbt@ec.europa.eu Texte disponible sur le site Web: http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/ https://members.wto.org/crnattachments/2015/TBT/EEC/15_4693_00_e.pdf https://members.wto.org/crnattachments/2015/TBT/EEC/15_4693_01_e.pdf